



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30
Mail : DJS-MDS@paris.fr

Paris, le lundi 15 janvier 2024
mis à jour le jeudi 29 février 2024

HANDBALL - 1/8^{ème} de finales

POUSSINS EXCELLENCE

TROPHEE BERNARD ANDURAND (PUPILLES EXCELLENCE)

I. DATES DES RENCONTRES

Mercredi 06 mars 2024
8^{ème} de finale,

Les PO Honneur et PU Honneur ont été intégrés avec les PO Excellence et les PU Excellence en raison du très faible nombre d'équipes.

II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles

Equipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 5 remplaçants

III. TERRAINS

Sur terrain de handball

IV. REGLES

Celles de la FFHB ; plus le compte rendu de la Commission Handball réunie le 17 octobre 2006.
Toutefois vous trouverez sur le document "Jeune Officiel" les règles principales. A ce propos voir l'encadré du § « ARBITRAGE ».

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2014 - 2015	Match 2 X 12 min	Tournoi 1 X 12 min
PUPILLES	2012 – 2013 - 2014	2 X 15 min	1 X 15 min

Les enfants nés en 2014 peuvent joués soit en POUSSINS soit en PUPILLES.

Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : T 0

VII FEUILLES DE MATCHES (obligatoire)

**ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES.
LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :**

- Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs
- Catégorie : PO, PU

- Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important
- Indiquez lisiblement le résultat.

LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT REMPLIES.

Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle **doit porter une réclamation** au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

Chaque équipes a la charge de communiquer obligatoirement les résultats. L'équipe vainqueur a la charge d'expédier la feuille de match. En cas de match nul, c'est l'équipe responsable de terrain qui aura la charge de l'expédition de la feuille de match.

Pour communiquer les résultats le plus vite possible utiliser le lien sur le site :

<https://usep75.fr/mercredi/envoyer-les-resultats>

Ou par mail : resultats@usep75.fr

(ce qui ne vous dédouane pas de l'envoi de la feuille de match)

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47

Par courrier USEP Paris 167, bd de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés

par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en

cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de

l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.

Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

Dès qu'il n'y aura plus de licences en attente d'enregistrement, licences "déposées", les délégués en avertiront toutes les associations.

A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de football a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

En cas d'"anomalies", elle a décidé d'appliquer les sanctions suivantes :

1^{ère} : match perdu, 0 point marqué

2^{ème} : non participation à la phase finale

3^{ème} : exclusion du championnat

CES MESURES SERONT APPLIQUEES STRICTEMENT.

**Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris
peuvent participer aux rencontres USEP.**

**Les enfants nés en 2012 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école
peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école
accompagne la demande.**

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. LITIGE :

**En cas de litige (non présentation des licences, joueur sans licence présent sur le terrain,
faute technique d'arbitrage, ou tout autre cas), il conviendra de le porter PAR ECRIT AU DOS
DE LA FEUILLE DE MATCH. Seule la feuille de match dûment remplie entraînera une décision
de la commission.**

X. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

**TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au
bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les
installations vous seront retirées l'année suivante.**

XI. FORMULE SPORTIVE

Au sein d'un tournoi

Classement aux points :	match gagné	3 points
	match nul	2 points
	match perdu	1 point

XII. ARBITRAGE

**Dans la continuité de la journée des Jeunes Officiels du mercredi 9 Octobre 2013, il est maintenant
nécessaire de mettre en place la prise en charge des rencontres par les enfants.**

**Des Jeunes Officiels sont validés et possèdent une carte et une tenue de « Jeunes Officiels USEP ».
Ces jeunes arbitreront en priorité**

Chaque association devra fournir des Jeunes Officiels pour :

- tenir le chronomètre pour la rencontre**
- tenir la feuille de match**
- vérifier les licences**
- aider à l'arbitrage pour les touches ou le fond de terrain.**
- bien évidemment arbitrer si le Jeune Officiel peut le faire.**

**Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels au règlement Handball
USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.**

**De ce que nous avons pu observer l'année dernière, il n'y a franchement pas plus "d'erreurs" d'arbitrage
lorsque ce sont des enfants qui arbitrent que lorsque que ce sont des adultes.**

**Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre
rôle d'animateur sportif.**

Se fondant sur l'expérience de ces dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, c'est obligatoirement cet enfant (ou ces enfants dans le cas d'un double arbitrage) qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match, la commission Handball statuera.

XIII. QUALIFICATIONS

Poussins Excellence : 23 équipes

- 5 tournois de 3 et 4 matchs
 - Les deux premiers de chaque tournoi et les vainqueurs de chaque match
- Soient 15 équipes sont qualifiées pour les quarts de finale le mercredi 20 mars 2024*

Les équipes classées troisième dans les tournois et les équipes ayant perdu leur match sont qualifiées pour le Challenge Anicet Sanesteban (circulaire spéciale à venir).

Pupilles Excellence : 24 équipes

- 8 tournois de 3
 - Les deux premiers de chaque tournoi
- Soient 16 équipes sont qualifiées pour les quarts de finale le mercredi 20 mars 2024*

Les équipes classées troisième dans les tournois sont qualifiées pour le Challenge Anicet Sanesteban (circulaire spéciale à venir).

Les classements seront consultables et téléchargeables sur www.usep75.fr

XIV. ÉGALITÉ

Pour éviter tout problème nous vous demandons en cas d'égalité de suivre la procédure suivante :

* En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin d'un match simple :

- Tirs au but à 6m (5 tirs)
- en cas d'égalité (Tirs au but en mort subite)

* En cas d'égalité entre 2 et n équipes à la fin d'un tournoi :

- 1°) Prendre en compte le résultat du match particulier
- 2°) Tenir compte du goal average général
- 3°) Tenir compte de la meilleure attaque
- 4°) en cas de nouvelle égalité : tir au but (mort subite)

HANDBALL - LES HUITIÈMES DE FINALES

MERCREDI 06 MARS 2024

Gymnase VALEYRE 24, rue de Rochechouart 75009 – Métro : CADET
Responsable de la rencontre : AS Belzunce

Tournoi 1 : BELZUNCE PO1 – VILLETTE PO1 – LESSEPS PO1

Match 1 : BELZUNCE PO2 – TURENNE PO1

Gymnase LANCRY-JEAN VERDIER 11, rue de Lancry 75010 – Métro : JACQUES BONSERGENT
Responsable de la rencontre : AS St Sébastien

Tournoi 2 : ST SEBASTIEN PU1 – MILTON PU1 – DUPLEIX PU1

Tournoi 3 : ST SEBASTIEN PO1 – MILTON PO1 – CHANTIN PO1

Gymnase CHARCOT 80, rue de Chevaleret 75013 – Métro : BIBLIOTHEQUE FRANCOIS MITTERAND
Responsable de la rencontre : AS Jeanne d'Arc

Match 2 : JEANNE D'ARC PO2 – ST SEBASTIEN PO3

Tournoi 4 : JEANNE D'ARC PU2 – EUGENIE COTTON PU1 – BELZUNCE PU1

Gymnase REUILLY 43-49, Allée Vivaldi 75012 – Métro : DAUMESNIL ou MONTGALLET
Responsable de la rencontre : AS Reuilly

Match 3 : REUILLY PO1 – LESSEPS PO2

Tournoi 5 : REUILLY PU1 – LESSEPS PU2 – DU CLOS PU1

Gymnase LEO LAGRANGE 68, Boulevard Poniatowski 75012 – Métro : PORTE DE CHARENTON
Responsable de la rencontre : AS Lamoricière

Tournoi 6 : LAMORICIERE PO1 – LASALLE PO1 – JEANNE D'ARC PO1

Tournoi 7 : LAMORICIERE PU1 – EPINETTES PU1 – JEANNE D'ARC PU1

Gymnase MARYSE HILSZ 34, rue de Maryse Hilsz 75020 – Métro : PORTE DE MONTREUIL
Responsable de la rencontre : AS Riblette

Match 4 : RIBLETTE PO1 – JUSSIENNE PO1

Tournoi 8 : RIBLETTE PU1 – JUSSIENNE PU2 – AQUEDUC PU1

Gymnase ST CHARLES-CEVENNES 11, rue de la montagne d'Aulas 75015 – Métro : LOURMEL
Responsable de la rencontre : AS St Charles

Tournoi 9 : ST CHARLES PU1 – LEMERCIER PU1 – ALOUETTES PU1

Tournoi 10 : ST CHARLES PO1 – LEMERCIER PO1 – ALOUETTES PO1

Gymnase LE VAU 36, rue le Vau 75020 – Métro : PORTE DE BAGNOLET / Tram : Séverine
Responsable de la rencontre : AS Le Vau

Tournoi 11 : LE VAU PO1 – ST SEBATIEN PO2 – JUSSIENNE PO2

Tournoi 12 : LE VAU PU1 – JUSSIENNE PU1 – ST CHARLES PU2

Gymnase RIGOLES 296, rue des Pyrénées 75020 – Métro : Jourdain
Responsable de la rencontre : AS Lesseps

Tournoi 13 : LESSEPS PU1 – VILLETTE PU1 – JULIEN LACROIX PU1

Bonnes rencontres usépiennes à tous !